

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 9 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 décembre à 19h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire.

Sont Présents : MM. Christian LEROY, Maire, MM Hervé SPECQ, 1er adjoint, M. Gérard GILLET 2ème Adjoint, M. Dominique DESCAMPS, 3me adjoint, MM, Xavier BRIOUL, David FAUQUET, HAVART Daniel, Mme Aurore MACQUET, Mme Pascaline BARON et Céline DESOMBRE conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents : M. David BAYARD

A été désignée secrétaire de Séance : Mme Céline DESOMBRE

Délibération 02122024: Renouvellement des baux communaux

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail accordé à Monsieur Stéphane SPECQ, sur les propriétés communales, est arrivé à expiration et que Monsieur Stéphane SPECQ, sollicite son renouvellement.

Monsieur Hervé SPECQ, père de Monsieur Stéphane SPECQ quitte la salle.

Après en avoir délibéré par 9 voix POUR 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal autorise, Monsieur Christian LEROY à signer le renouvellement du bail accordé à Monsieur Stéphane SPECQ, domicilié à ESCOEUILLES, 31 Ancienne Route Nationale 42, sur le terrain communal cadastré section B n° 383 d'une superficie d'environ 3 ha 52 ares pour un montant de 278,83 € au 1^{er} décembre 2024.

Ce prix sera réévalué chaque année selon l'indice de fermage pour le département du Pas-de-Calais, fixé par arrêté préfectoral.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait copie conforme,
Le Maire : C. LEROY



Accusé de réception en préfecture
062-216203083-20241209-02122024-AI
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024